

# AVIS ADMINISTRATIF

## Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon

### Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU-H

### Projet de renaturation de la Compagnie Nationale du Rhône dans le cadre de la réactivation de la dynamique fluviale sur les marges alluviales du Rhône Communes de Feyzin, Irigny et Vernaison

## Concertation préalable

Par délibération en date du 11 juillet 2022, la Commission permanente a approuvé les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable à la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat (PLU-H), sur le territoire des communes de Feyzin, Irigny et Vernaison, concernant un projet de renaturation de la Compagnie Nationale du Rhône dans le cadre de la réactivation de la dynamique fluviale sur les marges alluviales du Rhône.

Le projet concerne principalement les communes d'Irigny et de Vernaison, plus précisément le secteur amont « les casiers d'Irigny » et le secteur aval « les îles de Jaricot et Ciselande » et vise à rétablir le potentiel environnemental des berges, de restaurer des îles et d'améliorer le milieu aquatique. La commune de Feyzin est également concernée, dans une moindre mesure, par la réalisation d'une connexion permanente de l'étang de Guinet au Rhône.

Le site est concerné par la présence d'espaces boisés classés (EBC) et d'espaces végétalisés à valoriser (EVV) définis au PLU-H de la Métropole de Lyon, approuvé par délibération du Conseil n°2019-3507 du 13 mai 2019.

Préalablement à cette mise en compatibilité, la Métropole de Lyon a choisi de mener une actualisation de l'évaluation environnementale du PLU-H, et en conséquence, d'organiser une concertation préalable relative à cette mise en compatibilité du PLU-H, en application des articles L 103-2 et L 103-3 du code de l'urbanisme.

Cette concertation se déroulera **du 5 septembre 2022 au 5 octobre 2022 inclus**.

Un dossier sera mis à la disposition du public, et pourra être consulté aux jours et heures d'ouverture habituels au public :

- à l'hôtel de la Métropole de Lyon, 20 rue du Lac à Lyon 3ème,
- à la mairie de Feyzin, 18 rue de la mairie,
- à la mairie d'Irigny, 7 avenue Bezanges,
- à la mairie de Vernaison, 24 place du 11 novembre 1918 et du 8 mai 1945
- sur le site internet de la Métropole de Lyon : [www.grandlyon.com](http://www.grandlyon.com).

Pendant cette période de concertation, le public disposera de différents moyens pour faire connaître ses observations :

- en les consignnant dans un des cahiers accompagnant le dossier de concertation qui sera mis en place dès l'ouverture de la concertation préalable, dans les mairies de Feyzin, Irigny et Vernaison, et au service Planification de l'hôtel de la Métropole de Lyon,
- en les adressant par écrit à la Métropole - délégation de l'urbanisme et des mobilités - direction planification et stratégies territoriales - service planification - 20 rue du Lac - CS33569 - 69505 Lyon cedex 03,
- en envoyant un message électronique à l'adresse : [concertationpluh-cnr@grandlyon.com](mailto:concertationpluh-cnr@grandlyon.com)

Cette concertation fera ensuite l'objet d'un bilan qui sera présenté à l'organe délibérant de la Métropole de Lyon. Ce bilan sera joint au dossier d'enquête publique dans le cadre de la procédure de la déclaration d'utilité publique emportant la mise en compatibilité du PLU-H.

Le Président de la Métropole de Lyon  
**Bruno BERNARD**